



La concentration du marché semencier transgénique

Rôle des pratiques des multinationales et enjeux socio-économiques pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Séminaire sur le coton génétiquement modifié
OUAGADOUGOU, 16-18 septembre 2008

Stéphane Parmentier, Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique
alternative)

Objectif de cette présentation ? Fournir quelques éléments de réponse aux deux questions suivantes :

1. Des variétés transgéniques essentiellement 'Made in Burkina' (ou 'Made in AOC'), c'est possible ?
1. Quelles implications socio-économiques majeures pour les paysans, les travailleurs agricoles et les économies nationales d'AOC en cas d'adoption à large échelle des PGM dans le contexte actuel de concentration du marché des semences transgéniques ?

Plan de l'exposé

1. Concentration du marché semencier transgénique et dans une moindre mesure du marché semencier au sens large (GM et non-GM)
1. Rôle des pratiques des multinationales du transgénique dans cette concentration
1. Implications potentielles pour les producteurs et travailleurs agricoles et les économies nationales d'AOC
1. Conclusion

1. La concentration du marché du transgénique et du marché semencier au sens large

A. Concernant le marché mondial du transgénique :

- En 2004, les surfaces plantées avec des variétés transgéniques de Monsanto représentaient 63,5 % des surfaces mondiales pour le coton GM, 91 % pour le soja GM, 97 % pour le maïs GM ;
- En 2004, Monsanto concentrait 88 % des surfaces plantées en semences transgéniques

B. Concernant le marché semencier au sens large (GM et non-GM) à l'échelle mondiale :

En termes de volumes de semences transgéniques commercialisées, le CR4 (parts de marché détenues par les 4 plus grands fournisseurs) était de 23 % en 1997 et de 33 % en 2004 (Monsanto, Dupont/Pioneer, Syngenta, Limagrain en 2004)

C. Le secteur public en perte en vitesse. Exemple parmi d'autres aux Etats-Unis :

En 1980, plus de 70 % des surfaces plantées en soja l'étaient avec des variétés développées par le secteur public. Au milieu des années 1990, ce chiffre n'était plus que de 10 %.

2. Le rôle des pratiques des multinationales dans la concentration de l'offre semencière transgénique

- A. Les investissements massifs en R&D dans le domaine des biotechnologies végétales ;
- B. L'influence exercée par les multinationales sur les prises de décisions politiques aux échelles nationale, régionale et internationale ;
- C. Une 'criminalisation' avérée ou potentielle des agriculteurs ;
- D. Un mouvement de fusions et acquisitions d'entreprises ;
- E. Une stratégie ad hoc de promotion commerciale

A. Les investissements massifs en R&D dans le domaine des biotechnologies végétales, étant entendu que :

- Les coûts globaux liés aux brevets sont très élevés. Estimation de l'INRA (2001) : entre 100.000 et 500.000 dollars US pour le seul entretien d'un brevet dans les pays développés pour les 10 à 20 années de sa durée de vie (entre 80 et 410 millions de FCFA au taux de change euro/dollar moyen en 2001) / 1,6 millions de dollars par contestation de brevet (1 milliard 310 millions de FCFA)
- Les activités de R&D utilisant du matériel génétique appartenant à des concurrents sont susceptibles d'être bloquées par ceux-ci, ce qui peut décourager l'investissement dans ces activités, contribuant ce faisant à un concentration accrue du marché.

B. L'influence exercée par les multinationales sur les prises de décisions politiques aux échelles nationale, régionale et internationale :

- En 2007, Syngenta et Monsanto auraient respectivement dépensé 1,2 et 4,5 millions de dollars US en activités de lobbying du gouvernement US, notamment pour influencer la législation en matière de pesticides, de biocarburants et de brevets.

- L'Accord sur les ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce), négocié à l'OMC, semble avoir été en bonne partie impulsé par une coalition d'entreprises, l'IPC (Intellectual Property Committee) regroupant 13 entreprises multinationales incluant notamment Dupont et Monsanto

C. Une 'criminalisation' avérée ou potentielle des agriculteurs :

- Aux Etats-Unis, les enquêtes menées ou commanditées, ainsi que les poursuites intentées en justice par Monsanto à l'encontre d'agriculteurs suspectés de violer ses brevets ou les clauses du contrat « d'utilisation de technologie » :

- 500 enquêtes en moyenne par an ;
- Un département de 75 employés ;
- Un budget annuel d'environ 10 millions de dollars ;
- Une ligne téléphonique gratuite permettant aux agriculteurs de dénoncer, en toute confidentialité, les éventuels fraudeurs.

=> des agriculteurs se lancent dans les cultures transgéniques pour éviter les risques de poursuites judiciaires

- Ailleurs dans le monde, cette 'criminalisation' constitue un risque, non une réalité.

D. Un mouvement de fusions et acquisitions d'entreprises :

- Aux Etats-Unis, favorisées par un renforcement du régime de protection des DPI (Droits de Propriété Intellectuelle), les dépenses du secteur privé en R&D dans le domaine des biotechnologies a été multiplié par 14 entre 1960 et 1996. Le nombre d'entreprises privées actives dans les biotechnologies végétales a également augmenté jusqu'au début des années 1990.
- Ensuite, un important mouvement de fusions et acquisitions a largement contribué à une forte concentration du secteur. A titre d'exemple, aux Etats-Unis entre 1995 et 1998, 68 compagnies semencières, soit ont été rachetées, soit sont entrées en joint-ventures, par/avec quelques grandes entreprises multinationales.
- Ce mouvement de fusions et acquisitions est notamment motivé par le souci de réaliser des économies d'échelle, afin de dégager davantage de ressources financières destinées à soutenir la R&D.

E. Une stratégie ad hoc de promotion commerciale :

- Une politique de communication commerciale qui tient dans une certaine mesure le particularisme de chaque milieu écologique ;
- Un 'marketing proactif de proximité'. Exemple de l'Inde : organisation de réunions et de fêtes dans les villages, publicités dans les journaux locaux, 'cooptation' d'agriculteurs influents au sein du village pour promouvoir l'adoption des semences transgéniques, distribution de brochures présentant des expériences heureuses d'utilisation des cultures transgéniques, distribution de lots de semences gratuits ou moins chers aux agriculteurs, ...

3. Implications potentielles, dans le contexte actuel de concentration de marché, d'une adoption à large échelle des cultures GM pour les producteurs et travailleurs agricoles et les économies nationales d'AOC

- Risque d'accroissement du 'pouvoir de marché' (*market power*) des multinationales semencières, présentant à son tour un risque de hausse des prix de vente des semences réduisant, toutes choses égales par ailleurs, les revenus des paysans ;
- Risque d'une réduction de la 'liberté de choix' de l'agriculteur quant aux pratiques culturales à privilégier ;
- Risque d'un manque à gagner pour les économies locales ;
- Risque d'une adaptation moindre des variétés végétales aux spécificités des conditions écologiques locales ;
- Risque, certes faible, de 'criminalisation' des agriculteurs africains ;
- Risque de 'mutation' du paysage agricole : pression supplémentaire sur les agricultures dites « paysannes familiales », soulevant l'enjeu de la durabilité de l'activité agricole

4. En conclusion

1. Dans les conditions actuelles de concentration de marché, des variétés essentiellement 'Made in AOC', en cas d'adoption à large échelle des cultures transgéniques, paraissent très improbables.

1. Pour éviter cette situation autant que les risques qui lui sont liés, deux possibilités s'offrent aux pays d'AOC :
 - (1) Refuser de se lancer dès maintenant dans l'aventure du transgénique, en adoptant corollairement un moratoire, cela aussi longtemps que toutes les conditions ne seront pas réunies pour garantir au mieux une maîtrise du processus de développement, de brevetage et de commercialisation des biotechnologies végétales ;
 - (2) Mettre en place dès maintenant une politique forte de régulation à même de garantir cette maîtrise. Dans ce cas, quelle politique ?

1. Qu'en pensent les producteurs et les travailleurs agricoles d'AOC ?

Merci pour votre attention...